Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260929-DCM_2026_111-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 29 SEPTEMBRE 2026**

2026-111

Le mardi 29 septembre 2026, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 23 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 24	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Monsieur LE TREUT, Madame MARTINEAU, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame BOURGEOIS, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur FIELD à Madame BOURGEOIS
Madame GUEYE à Madame BADILLER
Monsieur RIBEIRO à Madame BOISNIER
Madame GACHET à Madame LAMBERT jusqu'à son arrivée à 19h30
Madame RUFET à Monsieur DUFRESNE

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur FIELD, Madame GUEYE, Monsieur RIBEIRO, Madame GACHET, Madame RUFET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE JENLIS

Attribution d'une subvention pour 2026 à l'Association de Défense des Consommateurs et du Logement (ADCL)

Par délibération 2026-024 en date du 10 mars 2026, la Ville de Chinon a décidé d'accorder des subventions pour 2026 aux associations Chinonaises.
Une nouvelle demande de subvention pour une association est parvenue pour 2026.

- L'Association de Défense des Consommateurs et du Logement (ADCL) sollicite une subvention de 300 euros pour lui permettre de poursuivre ses permanences à l'Hôtel de Ville (couverture des frais de déplacements annuels). Les permanences ont lieu 2 fois par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260929-DCM_2026_111-DE

- ***ACCORDE*** *une subvention de 300 € au titre de l'année 2026 à l'Association de Défense des Consommateurs et du Logement (ADCL)*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.*

Fait à Chinon, le 29 SEP. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication